



Arrêtés des 26 février 2016 et 28 février 2020 fixant les tarifs réglementés des Huissiers de Justice

Les textes réglementaires ([art. R444-49 à R444-57](#) et [art. A444-10 à A444-52](#) du Code de commerce) sont consultables à l'étude sur simple demande.

Prestations annexes (honoraires article R.444-16 du Code de Commerce et diligences annexe 4-9 du décret 2016-230 du 26 février 2016)

	(TVA 20%)
Consultation simple	80 à 100€ HT / 96 à 120€ TTC
Consultation avec constitution de dossier/rédaction	250€ à 350€ HT / 300€ à 360€ TTC
Signification non tarifée	A partir de 70€ HT / 84€ TTC
Honoraire rédaction congé L145-4	350€ HT / 420€ TTC
Placement	30€ HT / 36€ TTC
Rédaction et signification art. 1690 et 2362 Code Civil	100€ HT / 120€ TTC
Pilotage dossier	A partir de 20€ HT 24€ TTC (majoration possible si pièces et/ou destinataires multiples)
Sommation interpellative	A partir de 150€ HT / 180€ TTC
Sommation de payer non interpellative	60€ HT 72€ TTC jusqu'à 1200€ puis 90€ HT 108€ TTC jusqu'à 10 000€, 150€ HT 180€ TTC au-delà de 10 000€
Recouvrement amiable	Honoraires de 15 à 25% HT négociés selon volumétrie et qualité
Constat :	Tarif horaire négocié de 250€ HT / 300€ TTC (première heure indivisible + possible majoration technique ou horaire)
Constat affichage urbanisme	Forfait 2 passages 275€ HT / 339,20€ TTC Forfait 3 passages 315€ HT / 387,20€ TTC Majoration ile de ré
DILIGENCES PARTICULIERES	TARIF HORAIRE 250€ HT / 300€ TTC